

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024 A 18 H 00

L'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 a réformé, au 1er juillet 2022, les règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Conformément à cette directive, voici ci-après la liste des délibérations prises lors de ce comité syndical à l'unanimité des membres présents.

ETAIENT PRESENTS : Robert AIGOIN, Olivier ALLE, Suzanne BADAROUX, Sandrine BARAN, Jean-François BERENGUEL, Gilbert DEBIEN, Valérie FABRE, David FLAYOL, Gilbert FONTUGNE, Michèle MANOA, Rose Marie MARTIN, José MARTINEZ, Michèle PIEJOUJAC, Matthias SEGURA, Johanne TRIOULIER

ETAIENT EXCUSES : Régine BOURGADE, Catherine BOUTIN, Eve BREZET, Chantal HUC, Christine HUGON, Christiane POLGE, Claudie MICHEL, François ROBIN, Laurent SUAU

ASSISTAIENT EGALEMENT : Marc SCHWANDER, Trésorier chef, Emmanuelle PALANQUE pour la direction de la Culture du Département, Éric PARRA et Brigitte VIGUIER pour l'EDML

Secrétaire de séance : Michèle MANOA

A 18 H 00, le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (**15 membres/23**), et donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du PV du comité syndical du 11/03/2024**
- 2) **Approbation du Compte de gestion 2023 et du Compte administratif 2023**
- 3) **Vote du budget primitif 2024**
- 4) **Participations statutaires du Département, des CC et Communes adhérentes**
- 5) **Tarififications applicables à la rentrée 2024-2025 : droits d'inscription, IMS et ISS, prêt d'instruments**
- 6) **Prime du Pouvoir d'Achat exceptionnelle pour la FPT**
- 7) **Droits d'inscription : réductions spécifiques de cours de FM non remplacés sur l'antenne de Florac -Annule et remplace la délibération prise le 11/03/2024-**

Mise en ligne le 26 mars 2024